

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 10 juillet 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 10 juillet 2025 à 13h30, sous la présidence de M. Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 23 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20250701

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants, et R.719-64 ;
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret no 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;
Vu le Conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes du 3 juillet 2025.

Débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'administration approuve les orientations stratégiques et budgétaires pour l'année 2026, telles que détaillées en annexe ci-dessous.

Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 23
Nombre de votants : 23
Nombre d'abstentions : 8
Total des suffrages exprimés : 15

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 15

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 11/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026



Principes de construction budgétaire

- **Le DOB est le premier acte de la construction budgétaire**

- Dialogue entre Grenoble INP - UGA et ses composantes et services, avec un cadrage plus général UGA
- Construction du budget 2026

- **Un calendrier avancé**

- Donner du temps aux échanges
- Intégrer le contexte du CRE

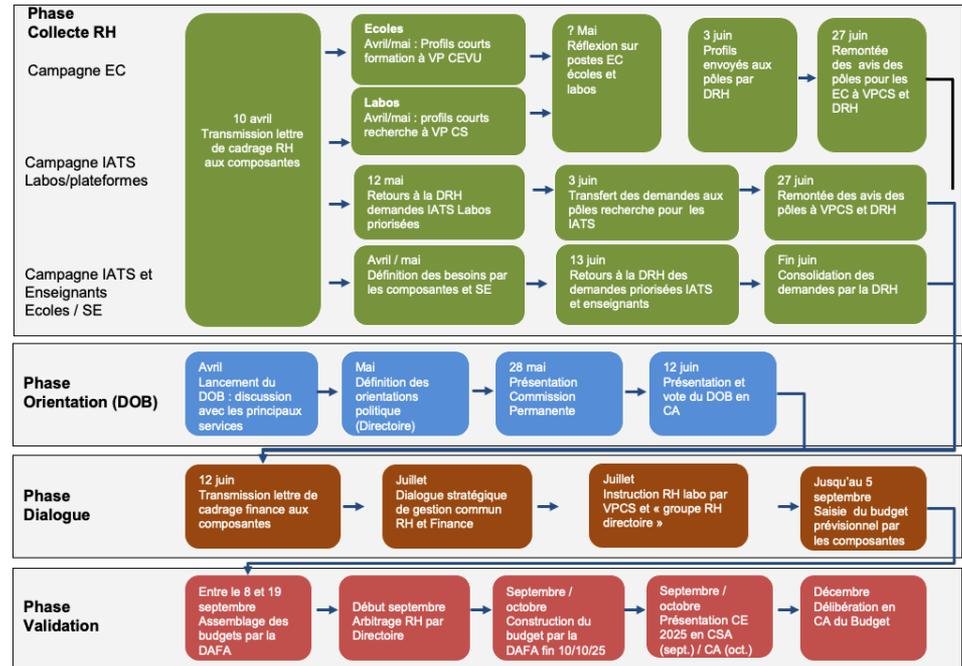
- **Une dynamique de redressement**

- Plan de transformation de l'établissement, avec un focus sur la fonction finance

- Recettes – convention / contrat de recherche
- Recettes – frais de scolarité
- Contrôle interne
- Pilotage budgétaire et comptable
- Trésorerie
- Élaboration budgétaire

- Nouveau modèle économique et financier

- Socle / Hors socle
- Pilotage / Tableaux de bord
- Connaissance des coûts



- **Une situation internationale peu lisible**
 - Tensions douanières, baisse de la croissance
 - Inflation contenue, baisse du coût des fluides
- **Une situation nationale stabilisée**
 - Vote du budget 2025 après une période de flottement
 - Déficit très fort et mesures d'économie à venir en 2026
- **Des enjeux importants pour l'enseignement supérieur**
 - Subvention pour charge de service public (SCSP) notifiée tardivement
 - CAS Pension compensé intégralement mais quid des nouvelles mesures comme la protection sociale complémentaire des agents publics (PSC) ?
 - Nombreuses universités en déficit et/ou avec une trésorerie sous tension
 - Incertitudes sur certaines politiques publiques : Alternance, LPR (loi programmation recherche)

- **Grenoble INP - UGA est un établissement dynamique**
 - Attractivité du site grenoblois
 - Nombreux projets : ANR, AMI-CMA, Europe, Région
 - Renouvellement des accréditations CTI et HCERES
 - Volontarisme en matière de DD&RS

- **Avec de très forts enjeux financiers**
 - Suite d'exercices déficitaires (2023, 2024, 2025...) et une insuffisance chronique d'autofinancement
 - Fonds de roulement en forte baisse
 - Trésorerie sous tension

Note : Depuis le 1^{er} janvier 2025, s'applique un nouveau régime financier aux universités qui considère 3 critères :

- Trésorerie (> 30 j de fonctionnement)
- Fonds de roulement (> 15 jours de fonctionnement)
- Charges de personnel (< 83 % des produits encaissables)

Conditions de retour à l'équilibre (CRE)

- **Mise en place du CRE**

- Demande du rectorat suite aux exercices déficitaires, Article R. 719-104 du Code de l'Éducation
- Elaboration en co-construction de mai à juillet 2024
- Vote au CA du 10 octobre 2024, amendé le 12 décembre 2024
- Mise en place effective à partir de 2025, montée en puissance en 2026

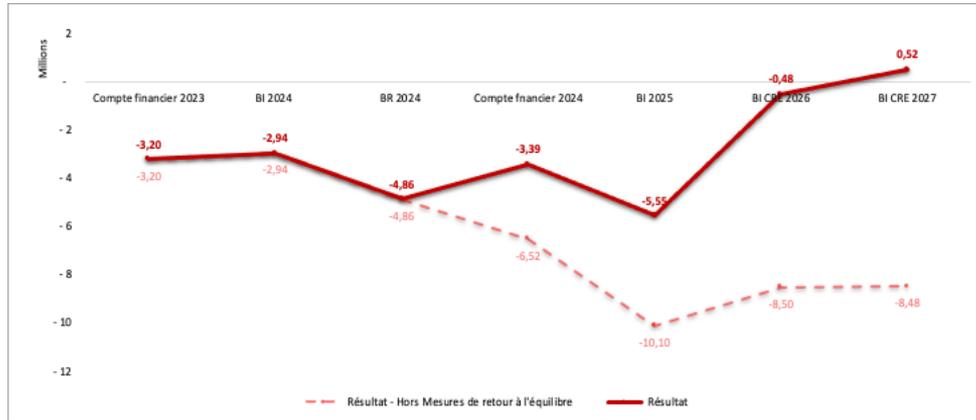
- **Contenu du CRE**

- Mesures ponctuelles
 - Suppression de la cohorte 2025 et diminution de la cohorte 2026 des contrats doctoraux : **effet année pleine en 2026**
 - Remplacement des postes enseignants par des ATER la 1^{re} année du départ : **effet année pleine en 2026**
 - Diminution des exonérations de droits d'inscription : **poursuite en 2026**
 - Diminution des investissements, notamment patrimoniaux : **poursuite en 2026**
- Mesures pérennes
 - Diminution des charges de fonctionnement : **poursuite en 2026**
 - Diminution des postes IATS permanents : **poursuite en 2026**
 - Diminution des heures complémentaires (- 15 %) : **effet année pleine en 2026**
 - Diminution de la surface patrimoniale exploitée (-15 %) : **début en 2026 (-5 %)**
 - Hausse des recettes issues de l'alternance et de la formation continue : **poursuite en 2026**
- Financement du projet de transformation : **poursuite en 2026**

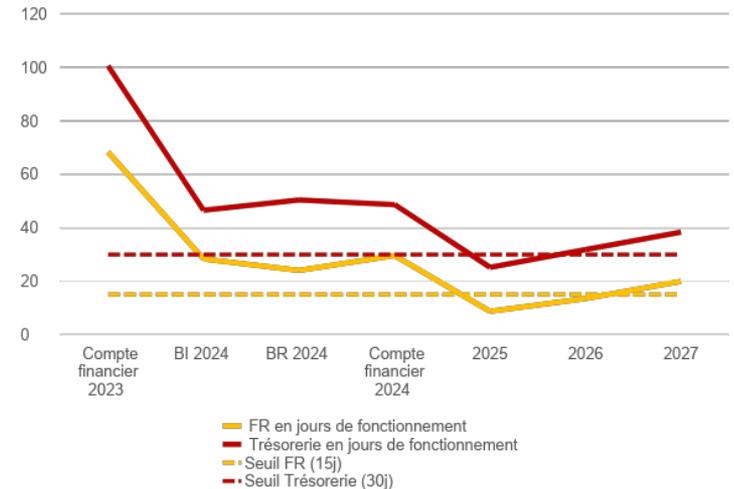
Conditions de retour à l'équilibre (CRE)

- Effets attendus de la mise en place du CRE

- Résultat



- Fonds de roulement et trésorerie



Cadrage budgétaire pour 2026

- **Cible budgétaire (CRE 2026)**

- Résultat : -0,480 M€
- Fonds de roulement : 2,757 M€ (7 jours)
- Trésorerie : 14,224 M€ (34 jours)

- **Mise en place d'instances et de mesures de suivi**

- Suivi du CRE avec des réunions mensuelles regroupant les principaux services de l'établissement et des représentants des composantes et de l'équipe politique.
- Point régulier sur les finances dans les réunions du directoire.
- Création d'une vice-présidence finances sur un créneau dédié les jeudis après-midi.
- Dialogues collectifs et individuels.

- **Démarche de construction budgétaire**

- Points de référence
 - Compte financier 2024 : dernier exercice effectivement réalisé
 - Budget 2025 : référence la plus à jour
- Intégration du suivi des mesures CRE programmées en 2025
 - Prise en compte de mesures abandonnées ou pas totalement effectives (réduction des postes IATS et des heures complémentaires)
 - Intégration de recettes additionnelles
- Mise en place dès le départ d'un fichier de synthèse budgétaire et de simulation (DAFA + RH) permettant de construire le budget de l'établissement
 - Calcul des écarts entre le budget 2026, tel qu'inscrit au CRE, et les références précédentes sur les principaux postes budgétaires (masse salariale, fonctionnement, recettes, investissement)
 - Simulation d'ajustements par postes et composantes/services pour atteindre la cible budgétaire
 - Documentation des hypothèses retenues
- Dialogues de gestion
 - Temps d'échanges individuels et collectifs
 - Utilisation des données du nouveau modèle économique et financier (connaissance des coûts et répartition des moyens dans l'établissement)